

## Propos de synthèse et conclusions

Petit M., Benoît G., Aït-Kadi M., Ben David I., Mhiri A.

*in*

Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.).  
Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52

2003  
pages 201-208

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=3400065>

To cite this article / Pour citer cet article

Petit M., Benoît G., Aït-Kadi M., Ben David I., Mhiri A. **Propos de synthèse et conclusions.** In : Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.). *Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives.* Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 201-208 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Propos de synthèse et conclusions

Les pays de la région méditerranéenne, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, sont confrontés à des changements très rapides affectant tous les aspects de leur vie économique et sociale, y compris bien sûr leurs agricultures et par voie de conséquence, leurs espaces ruraux et leurs filières agricoles et agro-alimentaires. Ces bouleversements résultent de causes multiples souvent reliées entre elles de façons complexes. On pense bien sûr immédiatement à l'ensemble des transformations associées au mouvement de mondialisation ; mais il faut aussi prendre en compte l'évolution des politiques économiques vers une plus grande libéralisation, les accords internationaux multilatéraux globaux (comme ceux de l'OMC) ou régionaux (comme l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne) et aussi les accords bilatéraux. En outre, tous ces facteurs, externes en quelque sorte, jouent sur une dynamique propre à chaque pays, parfois même à chaque ensemble régional au sein d'un même pays. Il résulte de toutes ces évolutions un écheveau complexe d'interrelations entre de multiples variables qui affectent la situation de chacun. Cette complexité rend difficile la tâche des décideurs publics et privés qui doivent s'adapter à ces bouleversements, si possible les anticiper et parfois même les influencer ou mieux encore les maîtriser. Cette complexité rend aussi la tâche des experts difficile car ils doivent la décrypter pour comprendre ce qui se passe et dire pourquoi, afin d'aider les multiples décideurs à prendre des décisions mieux éclairées.

C'est dans ce contexte que le présent Forum a été organisé. Focalisé, comme son titre l'indique, sur le libre-échange, l'agriculture, l'environnement et le développement rural dans le contexte euro-méditerranéen, ce forum cherchait à répondre aux préoccupations, exprimées par beaucoup, selon lesquelles l'objectif affiché par de nombreux pays soutenus par la communauté internationale, d'instaurer le libre-échange et les politiques poursuivies dans ce but qui impliquent des risques sociaux et environnementaux considérables, particulièrement dans le domaine de l'agriculture. La Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD) a notamment souligné que la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne (ZLEM) pourrait avoir des répercussions importantes, certaines très négatives, aux plans social et environnemental, en particulier dans les zones rurales fragiles des pays du Sud et de l'Est du bassin méditerranéen.

La situation de l'agriculture, des populations rurales et de l'environnement dans les zones rurales de ces pays présente en effet des signes inquiétants dont certains correspondent à des détériorations fort préoccupantes. C'est ainsi par exemple que la pauvreté rurale reste à un niveau élevé dans plusieurs pays de la région. Dans la plupart, on estime que 20 à 25% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté alors que le revenu moyen par habitant est plus élevé que dans de nombreux pays en voie de développement (de 3 à 5 000 dollars US par personne et par an, mesuré en termes de parité de pouvoir d'achat, dans la plupart des pays de la région). De plus, on estime que 60 à 70% de ces pauvres vivent en zone rurale. Certains indicateurs sociaux sont encore plus inquiétants : la moitié des femmes adultes sont analphabètes et l'on sait que ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans les zones rurales. Pour les jeunes, la situation varie beaucoup d'un pays à l'autre mais elle est loin d'être satisfaisante. Au Maroc par exemple, la moitié seulement des enfants en âge d'être scolarisés vont à l'école dans les zones rurales, tandis qu'ils représentent 80-90% en ville. De même, un tiers seulement des ruraux ont accès à l'eau potable au Maroc alors que la plupart des résidents urbains y ont accès. Le maintien et parfois le creusement de très fortes inégalités de revenus à l'intérieur des pays et entre les deux rives de la Méditerranée peut être considéré comme une première évolution non durable pour cette région du monde.

Les causes de la pauvreté rurale sont bien connues mais difficiles à surmonter. Bien souvent l'agriculture est la principale source d'emploi et donc de revenu mais il s'agit d'une agriculture peu productive et soumise à des aléas climatiques extraordinaires<sup>1</sup>. Il en résulte que de nombreux ruraux sont non

## Encadré n°1

### Propos de synthèse de Mohamed Ait Kadi Conseil Général du Développement Agricole, Rabat (Maroc)

Du point de vue méthodologique, il faut insister sur les interactions entre le libre-échange et l'agriculture et celles liant l'agriculture et l'environnement. Comme l'a rappelé Henri Regnault, l'analyse politique et géopolitique est importante. Nous avons en effet besoin de visibilité sur le long terme car les pays de la rive Sud sont inquiets. Nous avons d'autant plus besoin de cette visibilité que la Déclaration de Barcelone et les textes qui ont suivi ne s'expriment pas clairement sur les questions agricoles. Si les éléments de cette vision étaient balisés ce serait déjà un point intéressant : on pourrait établir un véritable plan d'action, un programme de travail ou un cadre d'action général qui permettrait aux pays de réfléchir à leurs stratégies en la matière. Nous avons besoin de cette vision non pas pour choisir entre des options, mais pour en créer d'autres qui doivent s'inscrire nécessairement dans une perspective de dialogue.

D'un point de vue national, les enjeux présentés durant ce forum sont partagés : qu'il s'agisse d'enjeux économiques, d'enjeux sociaux (notamment les problèmes de pauvreté et d'emploi) ainsi que d'enjeux de développement rural. Le développement rural n'est pas seulement un problème d'équité et de réduction de la fracture qui se développe dans les pays, c'est une condition *sine qua non* d'insertion dans la globalisation et dans l'ouverture. Il n'y aura pas de développement économique si une large partie de la population (40 à 50%) est exclue du processus d'accumulation et ne contribue pas au développement du marché intérieur.

S'il existe des enjeux de durabilité (comme c'est le cas pour les ressources naturelles et l'environnement), il y a aussi comme l'a souligné Bernard Roux, des problèmes liés aux variations climatiques et à la sécheresse. Dans les années 1990, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie sont des pays qui ont vécu des situations extrêmement difficiles compte tenu de la récurrence des sécheresses - pratiquement une année de sécheresse sur deux ! Nous sommes passés par des paliers d'amélioration de la production et de la productivité mais actuellement l'agriculture est en régression et cela pose de vrais problèmes.

Parmi ces grands enjeux, il y a bien sûr celui de l'ouverture et notamment la création de l'espace euro-méditerranéen. Pour le Maroc, cette ouverture est une option fondamentale et le pays a opté pour une insertion active dans l'espace euro-méditerranéen et dans l'économie mondiale dans sa globalité. Cette insertion doit être soutenue par de grandes réformes souvent coûteuses : des réformes économiques, des réformes financières ou encore des réformes sociales qui doivent doter le pays d'une posture lui permettant de jouer le rôle qui lui sied. Il s'agit surtout de faire de cette ouverture un moyen d'enrichissement et de développement et non pas une cause de déstabilisation économique et sociale comme l'a souligné Guillaume Benoit.

En matière politique, les relations du Maroc et de l'Union européenne sont marquées par des flux et des reflux qui sont liés à des contingences économiques ou politiques particulières. Le Maroc est un des pays qui a revendiqué un partenariat équilibré avant même le processus de Barcelone : il revendique une nouvelle forme de partenariat exprimée au plus haut niveau et qui veut être un peu plus que de l'association et un peu moins que de l'intégration. Une dynamique de réflexion sur de nouvelles options doit être lancée.

Henri Regnault l'a souligné, ces enjeux impliquent de gérer un certain nombre de transitions, voire même de contradictions, qu'elles soient démographiques, techniques, économiques ou sociales. Mais nous devons insister sur une transition particulièrement importante au niveau régional, il s'agit d'une véritable transition idéologique : nous devons développer un nouvel ordre de solidarité dans notre région, qu'il s'agisse d'une solidarité Nord-Sud ou Sud-Sud. Sans ces solidarités et ces engagements collectifs, tout ce que nous ferons nous conduira fatalement à un mauvais développement et posera des problèmes de durabilité.

Les politiques nationales doivent faire un effort en matière d'éducation des hauts responsables et des décideurs pour qu'ils parviennent à une vision de ces enjeux et de ces options. Il serait intéressant d'organiser des tables rondes nationales de haut niveau sur les politiques et les stratégies liées à notre débat. Les hauts responsables chargés de ces questions pourraient y participer. Nous avons en effet besoin d'un changement de mentalité au plus haut niveau pour affronter les problèmes compliqués auxquels nous devons faire face.

seulement pauvres mais aussi en situation particulièrement vulnérable. Dans ces conditions, l'idée de soumettre ces agriculteurs et ces agricultures aux rigueurs de la concurrence internationale, comme l'implique l'objectif du libre-échange, paraît difficilement acceptable. Pour beaucoup de ces agriculteurs en situation difficile, la principale production est celle de céréales aux rendements faibles et aléatoires. Comment pourraient-ils résister à la concurrence des céréaliers riches et fortement subventionnés des pays développés, dont les rendements moyens sont environ dix fois plus élevés que les leurs ? Quant à leurs marges de manœuvre pour diversifier leurs systèmes de production et produire autre chose que des céréales, elles apparaissent bien limitées. On peut alors se demander si une ouverture réciproque, conduite sans précaution ni mécanisme de soutien aux paysanneries du Sud, ne risquerait pas d'être beaucoup plus néfaste que bénéfique, au moins dans certains pays. C'est ce que soulignent par exemple M.M. Bachtà et Mimoun à propos de la Tunisie, M. Jorio à propos du Maroc, et plus généralement V. Cistulli. La contribution de H. Regnault insiste également sur les difficultés internes liées à l'application des mesures de libéralisation, et notamment sur les équilibres politiques et sociaux.

Par ailleurs, les signes de détérioration de l'environnement, particulièrement dans les zones rurales, sont nombreux et inquiétants. Pour eux aussi, on peut se demander si la poursuite du libre-échange permettra vraiment d'améliorer la situation. La pression humaine sur les ressources utilisées en agriculture augmente bien sûr avec la croissance démographique qui, bien que ralentie, continue à être rapide (selon les pays elle a oscillé entre 2% environ et plus de 3% par an entre 1980 et 2000). Il en résulte que la pression sur les terres arables est forte (la surface agricole moyenne par habitant varie de 0,04 hectare au Liban à 0,33 en Syrie) et qu'elle a continué à augmenter<sup>2</sup> tandis que pendant la même période, la population rurale continuait à s'accroître malgré les migrations vers l'étranger et vers les villes. Cette pression démographique croissante entraîne une pression croissante sur toutes les ressources naturelles utilisées en agriculture. On a vu que les pertes de terres agricoles par urbanisation ou/et par salinisation, affectent tous les pays riverains. Le développement des infrastructures non ou mal maîtrisé sur le littoral et une urbanisation amplifiée par le développement touristique ont conduit à bétonner de façon quasi irréversible plusieurs milliers de kilomètres de côtes en une seule génération, au prix de graves dégradations d'un environnement et de paysages dont la qualité est pourtant déterminante pour le développement. Dans le même temps, la production agricole a été étendue à des régions fragiles qui ne sont pas adaptées à l'agriculture, ce qui entraîne l'érosion et la dégradation des sols.

Pour les forêts, il faut remarquer que les pays de la région ont en moyenne la plus faible surface forestière par habitant parmi toutes les régions du monde. La demande en produits de la forêt (bois d'œuvre, bois de chauffage, pâte à papier, etc. ) augmente avec les croissances démographique et économique. Par ailleurs, le faible accès de larges franges des populations aux services sociaux de base, (énergie conventionnelle, par exemple) augmente la pression sur les forêts ( surexploitation de la biomasse). En outre, bien sûr, les services environnementaux fournis par les forêts sont importants. Tout ceci milite pour un accroissement des efforts de protection et de lutte contre le déboisement, efforts rendus difficiles par une pression démographique croissante dans et près des zones forestières.

Quant à la pression sur les ressources en eau, elle est déjà considérable. Selon les données du Plan Bleu, plusieurs pays surexploitent déjà les ressources dont ils disposent (voir intervention de G. Benoît dans ce numéro). L'agriculture qui utilise plus de 80% des ressources en eau disponibles dans la région devra céder une partie de son allocation aux autres usages, ce qui impliquera un effort considérable d'adaptation.

Comme nous l'avons dit, la gravité des préoccupations soulevées par ces constats requiert un approfondissement de la réflexion. Il apparaît en effet, notamment à l'examen des divers modèles (sectoriels ou d'équilibre général) construits pour estimer les effets économiques du libre-échange que les impacts sur l'environnement sont parfois négatifs et parfois au contraire positifs. Comme on l'a dit d'emblée, les phénomènes en cause sont complexes, impliquant de multiples relations entre de

## Encadré n°2

### **Synthèse de Itzhak Ben David** Ministère de l'agriculture, Beit Dagan (Israël)

Les discussions que nous avons eues ces derniers jours ont « dédramatisé » le terme de libre-échange. Si quelques-uns d'entre nous craignaient qu'en 2010 une zone de libre-échange se mette en place dans l'espace euro-méditerranéen, nous comprenons tous maintenant, comme l'a dit Jean-Pierre Courtois, que nous parlons, non pas de la mise en place de la théorie économique qui veut exprimer de la façon la plus pure le principe de l'avantage comparatif, mais que nous parlons d'une progression de la libéralisation des échanges en vue de mettre en valeur les avantages comparatifs de certains pays.

Il faut souligner que dans le Sud et le Sud-Est méditerranéen, il y a plusieurs types d'agricultures. En Israël une progression de la libéralisation des échanges serait plus que bien venue puisque ce pays est caractérisé par un haut degré d'autosuffisance. La seule façon de développer sa production agricole comme secteur économique très important dans la gestion de l'espace rural, c'est d'intensifier les exportations en étant prêts, bien évidemment, à payer le prix d'une plus grande ouverture aux importations.

L'agriculture, bien que devenant un secteur économique de moins en moins important dans l'économie nationale, incite à préserver l'espace rural en ce qui concerne le maintien d'un équilibre social et environnemental adéquat.

Il faut fixer des mécanismes beaucoup plus transparents en ce qui concerne la mise en place ou l'adaptation des systèmes de libéralisation des échanges. Israël a été un des premiers pays à mettre en place les accords d'association. Nous sommes depuis plusieurs années en négociation avec l'Union européenne pour l'adaptation de ces accords. Il semble qu'à long terme il faut fixer des mécanismes automatiques d'adaptation des échanges sans avoir recours à des discussions laborieuses concernant notamment le principe de réciprocité. Il est évident néanmoins que lorsqu'on fixe ces mécanismes d'ajustement au libre-échange, il faut prendre en considération les ressources budgétaires et financières dont disposent les différents partenaires. Je fais ici principalement allusion au soutien important que l'Union européenne apporte à son agriculture, qui sont des mesures financières et budgétaires hors de portée de la plupart des pays méditerranéens dont le seul moyen de protéger leur agriculture réside dans les systèmes de tarification ou les quotas tarifaires.

Bien que les accords d'association constituent un pilier assez important du processus de Barcelone (contribution du libre-échange, démantèlement des barrières tarifaires...), il faut tout de même mettre l'accent sur une meilleure coopération entre les pays du Sud et du Sud-Est méditerranéen et les pays européens dans des projets de développement rural. J'ai pu moi-même me familiariser avec les expériences européennes dans le domaine du développement rural et du développement des occupations para-agricoles en milieu rural, tout en tenant compte des contraintes environnementales. Je pense qu'il serait préférable que des plans d'action dans ce domaine de coopération soient mis en place très prochainement, qu'il s'agisse de projets bilatéraux ou régionaux. Sur ce point, la proposition de Guillaume Benoît de mettre en place plusieurs projets pilotes dans plusieurs régions méditerranéennes et qui serviraient de modèle de coopération dans tel ou tel domaine, est tout à fait intéressante.

nombreux paramètres. De plus, la diversité des situations nationales est extrême. La diversité est très grande aussi à l'intérieur d'un même pays. Il faut donc éviter à tout prix les conclusions générales qui se révèlent fausses dans de nombreux cas. Il en résulte que la référence au libre-échange ne peut pas impliquer la mise en place sans précaution de politiques économiques simplistes, cherchant à « appliquer directement la théorie économique » et qui exprimeraient de la façon la plus pure le principe de l'avantage relatif. Certaines contributions de cet ouvrage préconisent même au contraire des formes adaptées de protectionnisme pour éviter les effets les plus néfastes d'un libre-échange incontrôlé (voir B. Roux). Dans les faits, la libéralisation reste d'ailleurs très partielle même si les processus sont engagés (comme le montre les contributions de F. Jacquet sur la PAC, d'Erol Cakmak sur la Turquie et de C. Varela-Ortega sur l'Espagne) et qu'elle cherche à intégrer la variable environnementale. La part des échanges agricoles et alimentaires dans les échanges totaux des pays méditerranéens entre eux (et en particulier entre l'UE et les PTM) ne cesse de décroître (voir A. Chevallier). Ceux-ci sont passés de 32% pour les exportations et 20% pour les importations en 1970 à 9 et 11% trente ans plus tard, en l'an 2000. La question agricole ne peut donc pas être considérée comme le centre des relations commerciales entre les ensembles méditerranéens, cependant, l'accès aux marchés européens reste encore très restrictif tandis que les subventions européennes aux exportations continuent d'être importantes et ont un effet considérable sur les marchés internationaux pour certains produits. Ce qu'il faut envisager ici c'est donc bien une libéralisation progressive des échanges, réalisée en vue de tirer profit de la spécialisation fondée sur la recherche des avantages relatifs mais sachant aussi tenir compte de la diversité des situations et des enjeux du développement durable. Ceci demande à la fois une plus grande ouverture du marché européen, en particulier pour que des produits puissent devenir de véritables « vecteurs » d'un développement rural « durable » du Sud et de l'Est méditerranéens (produits agricoles et agroalimentaires à forte intensité en main d'œuvre, peu consommateurs de ressources naturelles et à forte valeur ajoutée) ; une grande progressivité dans l'ouverture des marchés du sud ainsi qu'une certaine sélectivité (protection de certains produits stratégiques) pour éviter des dégradations sociales et environnementales irréversibles et extrêmement coûteuses à court et à long terme ; enfin, il faut faciliter les nécessaires transitions et permettre à l'agriculture de satisfaire ses rôles multiples essentiels (sécurité alimentaire intégrant un degré suffisant d'autosuffisance<sup>3</sup> alimentaire, emploi rural, gestion durable des espaces et de l'environnement). Cette option générale d'une libéralisation progressive qui sache tenir compte des enjeux sociaux des pays pauvres et des rôles multiples joués par l'agriculture est loin d'être acquise, l'évolution vers une libéralisation générale et réciproque ayant été confirmée à plusieurs reprises au cours des années récentes<sup>4</sup>, même si au niveau international, le principe d'un traitement spécifique (plus grande progressivité) pour les pays en développement est admis. Par suite, ce qu'il faut aussi et surtout débattre, c'est l'orientation et la mise en place de politiques publiques agricoles et rurales plus appropriées dans chacun des pays méditerranéens et une relance significative de la coopération internationale, tout particulièrement dans l'ensemble euro-méditerranéen.

Au plan national, la pleine intégration du concept de durabilité dans les politiques et les pratiques agricoles devrait être considérée comme un objectif majeur par l'ensemble des acteurs et notamment par les gouvernements et les institutions en charge de l'intérêt général, ce qui nécessite de bien identifier les rôles multiples de l'agriculture, les défaillances du marché à corriger et les voies à privilégier pour permettre un développement rural durable. Dans les PSEM, la dialectique pauvreté-environnement milite pour la révision de la politique de soutien à l'agriculture afin de la canaliser vers un soutien direct à la paysannerie dont les conditions de vie pourraient être aussi améliorées par un meilleur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, énergie...). Compte tenu de la complexité des rapports entre politique économique, agriculture et environnement, complexité due notamment au caractère indirect des impacts sur l'environnement, la prise en compte effective du souci de durabilité implique une décentralisation, ou au moins une déconcentration, de l'intervention de la puissance publique afin que celle-ci puisse être adaptée à la diversité des situations locales. Comme par ailleurs, l'ampleur des impacts possibles pour certains pays et régions du Sud et de l'Est de la région méditerranéenne peut être considérable, l'obligation de placer le souci de durabilité au cœur des politiques publiques est impérieuse.

## Encadré n°3

### Propos de synthèse d'Ali Mhiri Institut National Agronomique de Tunisie

Nous ne sommes pas ici pour entamer une négociation autour du libre-échange. Nous sommes entre scientifiques, gestionnaires et décideurs et notre mission consiste à améliorer la visibilité des problèmes posés et à contribuer au traçage des voies susceptibles d'être empruntées ultérieurement par les différentes parties.

Dans ce sens il est très important de cadrer le thème que nous avons débattu par deux éléments :

- tout d'abord concernant l'intitulé de cette réunion : « libre-échange, agriculture et environnement », il faudrait rajouter pour être plus précis la notion de *développement durable* ou de *développement rural durable*. En effet, cet amendement permet d'inscrire le libre-échange dans le « processus de Barcelone » et de tracer avec plus de clarté les contours d'une vision conforme aux principes de l'Agenda Med 21 (CMDD). Cela implique d'ancrer cette vision sur un socle de politique de développement ;
- le deuxième élément de cadrage, puisqu'il s'agit de bâtir une œuvre dynamique qui se réaliserait par étapes, est la prise en compte d'une échelle spatio-temporelle dans l'analyse de la problématique du libre-échange, de l'agriculture et de l'environnement.

Nous devons traiter ici de l'intégration de trois domaines qui ne relèvent pas du tout de la même logique et qui n'ont pas les mêmes champs d'influence. Il est très important de garder à l'esprit que les problèmes *environnementaux* sont souvent traités sur le *long terme* ; que *l'agriculture* peut être analysée à différentes échelles de temps, mais qu'elle est surtout concernée par le *court et le moyen terme* ; le *commerce* quant à lui est un domaine très sensible aux chocs politiques de différentes natures, il réagit très vite aux événements qui ont lieu à l'échelle de la planète ou d'un pays : il s'inscrit donc plutôt dans le *court terme*. Ainsi, l'étude des interactions entre ces trois domaines mérite la prise en considération de l'échelle spatio-temporelle.

Pour la même raison il faut garder en tête que le libre-échange ne pourra pas être construit seulement au niveau régional. Il faut intégrer cette dynamique à différents niveaux de décisions et de politiques : au niveau national ; au niveau sub-régional ; au niveau régional ; au niveau international.

Cela permettra d'assurer une cohérence entre leurs objectifs, les moyens de leurs mises en œuvre et les vitesses/étapes de leurs évolutions. Il y a tout d'abord un travail à réaliser à l'échelle de chaque pays (l'éducation des hauts responsables en matière de stratégie par exemple), ainsi qu'au niveau de l'intégration et des politiques sectorielles à l'échelle nationale.

Pour l'instant il n'y a pas beaucoup de réussite d'intégration des politiques sectorielles : qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'environnement ou de l'industrie. La question du libre-échange euro-méditerranéen s'inscrit donc dans un processus d'intégration à différentes échelles. De même, il importe de souligner le caractère interdisciplinaire du thème de l'atelier et à ce titre, il est souhaitable de croiser le discours et l'argumentation économique avec des éclairages agronomiques, environnementaux et sociologiques... et cela, par l'implication de plus de spécialistes de ces disciplines.

Selon Agnès Chevallier, le commerce des produits agricoles en Méditerranée ne représente pas un grand enjeu pour instaurer ces objectifs fondamentaux que sont la paix et la stabilité en Méditerranée. Il y a d'autres problèmes plus épineux, plus fondamentaux et plus porteurs. On peut se demander si le libre-échange est un choix que chaque pays doit faire ou bien s'il s'agit d'une directive dictée par le Nord au Sud tandis que le Sud a d'autres problématiques de développement à proposer. Les discussions que nous avons eues convergent vers un accord parfait pour dire qu'il y a des problèmes environnementaux graves qui intéressent évidemment les pays du Sud de la Méditerranée mais qui concernent indirectement les pays de la rive Nord.

Bernard Roux et Hanan Awwad nous ont rappelé la gravité et la fragilité de l'environnement de la rive Sud de la Méditerranée et nous ne pouvons pas avancer dans la réflexion et dans l'analyse si nous ne gardons pas ces données à l'esprit et à chaque instant.

En ce qui concerne le libre-échange lui-même, nous ne pouvons pas aller immédiatement vers le démantèlement brutal des barrières douanières : il faut commencer par préparer les pays de la rive Sud à ce nouveau défi pendant une période transitoire. Comme cela a été fait à l'échelle européenne, il faut qu'ils se préparent à s'insérer dans la globalisation. Trois principes devraient guider l'action durant cette période transitoire :

- le principe de la progressivité à travers des étapes qui restent à définir selon des critères appropriés ;
- le principe de mise à niveau et en convergence des politiques de développement et des intérêts des différentes parties afin de réaliser les conditions minimales de durabilité du développement rural ;
- le principe de l'accompagnement financier du processus par des mécanismes d'aide et d'appui conséquents aux pays de la rive Sud pour couvrir le coût environnemental du changement des systèmes de production.

Cela suppose d'établir d'une charte méditerranéenne du développement durable qui précise les engagements des différentes parties pour adhérer à ce processus.

Parmi les actions à entreprendre, il faut également tenir compte de la constitution d'un comité de pilotage interdisciplinaire (CMDD) dont la mission sera le suivi-évaluation du processus de mise en œuvre sur la base d'un observatoire des impacts environnementaux et socio-économiques du libre-échange.

Pour cela, une véritable vision des enjeux et des relations entre agriculture et « durabilité » doit être élaborée au niveau de chaque pays. Les responsables nationaux doivent faire un gros effort en matière d'éducation des hauts responsables et des décideurs pour qu'ils parviennent à une vision de ces enjeux et des options possibles pour y faire face.

Au plan international, la coopération mériterait une relance significative. Cela est particulièrement vrai au sein de l'espace euro-méditerranéen où une vision partagée des enjeux respectifs et des défis communs est nécessaire ainsi qu'un soutien effectif de l'UE pour aider les pays de la rive Sud et Est à lutter contre la pauvreté rurale et la dégradation de l'environnement, lesquelles menacent l'avenir et la stabilité de toute la région. C'est à ce niveau que le concept de "rôle multiple de l'agriculture" prend tout son sens. La prise en compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans l'espace agricole euro-méditerranéen milite pour une "multifonctionnalité euro-méditerranéenne" que traduirait une approche commerciale « euro-méditerranéenne » et une solidarité financière destinées à accompagner toute libéralisation. Certes, depuis 1995, date du lancement de ce que l'on appelle le « processus de Barcelone », les responsables politiques au niveau le plus élevé semblent avoir pris en compte l'ampleur des enjeux de la coopération. A Barcelone, des objectifs ambitieux avaient été affichés pour le partenariat euro-méditerranéen :

- ❑ définir un espace commun de paix et de stabilité ;
- ❑ développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles ;
- ❑ promouvoir une série d'actions dans les domaines économiques et financiers en vue de construire une zone de prospérité partagée.

La poursuite d'un développement véritablement durable est tout à fait cohérente avec de tels objectifs qui ont été réaffirmés au cours des quatre conférences ministérielles tenues depuis 1995 dans le cadre du processus, la dernière ayant eu lieu à Valence en avril 2002 (voir l'état des lieux dressé par S. Michélini et l'évaluation faite par A. Hanan).

Malheureusement, à ce jour, les réalisations concrètes n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées (voir contribution de G. Ghersi dans ce numéro). Les moyens proposés pour atteindre les objectifs devaient être l'instauration progressive d'une zone de libre-échange, la coopération et la concertation économique et enfin, la coopération financière. Sur chacun de ces points, on l'a vu, les actions ont été limitées et insuffisantes et ceci pour des raisons diverses. Que peut-on recommander maintenant ?

Tout d'abord, il faut fortement souligner que le développement agricole et rural durable est indispensable à la mise en place d'une « zone de prospérité partagée ». Comment par exemple pourrait-on envisager un effort de développement durable dans lequel les populations elles-mêmes ne seraient pas concernées au premier plan par cette durabilité ? Il faut donc repenser la dynamique qui lie le développement économique, l'environnement et l'avenir des populations et des espaces ruraux, au sein du processus de Barcelone. Il est inquiétant de constater à cet égard qu'à Valence, sauf la décision de mener une étude sur les impacts possibles de la libéralisation (dont les participants à ce forum ont demandé qu'elle prenne en compte les aspects sociaux et environnementaux et pas seulement économiques), aucune attention particulière n'ait été accordée à la nécessité d'appuyer le développement rural dans un contexte où pourtant la plupart des efforts portent essentiellement sur l'articulation des économies méditerranéennes à l'économie de marché mondial. Il faut donc souligner ici la nécessité de :

1. « placer le développement rural au centre des préoccupations et des initiatives à mener dans le cadre euro-méditerranéen, prendre en charge de façon coordonnée les problèmes d'intérêt commun à l'exemple de la lutte contre la désertification, l'utilisation rationnelle de l'eau, le développement rural, et intégrer davantage l'ensemble des liens entre environnement et avenir des populations et espaces ruraux aux dialogues et activités du processus de construction d'un espace de prospérité partagée » (conclusions du séminaire d'Alger, CIHEAM, avril 2002) ;

2. poursuivre et renforcer la réflexion régionale pour dégager une vision partagée sur les avenir des espaces ruraux et le rôles multiple de l'agriculture en contexte méditerranéen, sur les enjeux (économiques, sociaux, environnementaux) à considérer en tenant compte de la diversité des situations, sur les impacts possibles, positifs et négatifs, de la libéralisation commerciale, sur les difficultés à surmonter et sur les voies et moyens de progrès à promouvoir pour permettre un développement agricole et rural plus « durable » dans la région. A cet effet, les synergies devront être renforcées entre les outils de coopération méditerranéenne (CIHEAM, PAM/Plan Bleu, organisations professionnelles, ONG, ... ) et entre ceux-ci et le Partenariat euro-méditerranéen. Des programmes pilotes d'échanges d'expériences entre territoires ruraux (à l'exemple du programme LEADER de l'Union Européenne qui mériterait d'être étendu aux partenaires du Sud et de l'Est méditerranéen) et de suivi des progrès demandent aussi à être développés avec l'appui de MEDA pour faciliter cette réflexion commune, contribuer à l'adaptation des pratiques et politiques dans les pays et favoriser les coopérations entre les 2 rives ;
  
3. intégrer les enjeux de la « durabilité » dans les négociations régionales, mettre en place des dispositifs d'appui adaptés pour faciliter les nécessaires transitions dans les pays (MEDA) et œuvrer à un rapprochement des points de vue entre méditerranéens pour renforcer le poids des uns et des autres dans les négociations multilatérales.

Conclusions rédigées par Michel Petit  
et Guillaume Benoît

---

## Notes

- <sup>1</sup> On a estimé que la déviation standard du taux annuel de croissance agricole, qui mesure la variabilité annuelle de ce paramètre au niveau national, est de 25% en Jordanie et de 33% au Maroc (Source : Banque Mondiale) soit des taux de variabilité très élevée.
  
- <sup>2</sup> La moyenne de terres arables disponible par habitant est passée entre 1980 et 1996 de 0,29 à 0,23 ha/habitant pour l'ensemble de la région « MENA » (Middle East and North Africa). Telle que définie par la Banque Mondiale, cette région inclut l'Iran et le Yémen mais exclut la Libye et Israël (qui ne sont pas clients de la Banque) ainsi que la Turquie (qui appartient à une autre « région » administrative). Néanmoins, cette définition spéciale de l'agrégat ne limite pas vraiment sa signification.
  
- <sup>3</sup> L'autosuffisance alimentaire doit être considérée comme un bien public traduisant ainsi la volonté de la collectivité à se doter de moyens nécessaires et suffisants pour garantir un niveau minimum d'approvisionnement local des populations en biens alimentaires de base.
  
- <sup>4</sup> Conférence de l'OMC à Doha en novembre 2001 ou la conférence « Barcelone V » tenue à Valence en avril 2002 ou encore les dernières propositions de réforme de la PAC faites par la Commission en janvier 2003 et ceci malgré la dernière loi agricole américaine (mai 2002).